

Publié le 12 juillet 2019

L'engagement de l'État auprès des territoires ultramarins : Trajectoire 5.0 et contrat de convergence Outre-mer

La Fédération des Epl était présente ce lundi 8 juillet au ministère des Outre-mer. Le président de la République, le Premier ministre et 7 autres membres du gouvernement ont participé à la signature des premiers contrats de convergence et de transformation avec la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna. Durant cette séquence, le Premier ministre Édouard Philippe a également signé la « Charte trajectoire Outre-mer 5.0 » avec l'ensemble de ces territoires.



Un an après la conclusion des Assises des Outre-mer et la publication du Livre bleu, le gouvernement a lancé les contrats de convergence et de transformation. Au total, de sont près de 1,75 milliard d'euros qui seront mobilisés par l'État pour soutenir des projets structurants dans chaque territoire de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-

Futuna.

L'ensemble des acteurs publics sont concernés car l'État est signataire de ces contrats aux côtés des collectivités, des élus et du service public en faveur d'une transformation des Outre-mer et surtout pour « *répondre aux besoins des territoires qui ont chacun leurs particularités* », rappelle Annick Girardin, ministre des Outre-mer.

Ces contrats sont, pour le Premier ministre, « *une nouvelle dynamique dans les relations avec les collectivités et cela marque notre confiance envers vous* ». Ainsi chaque territoire a désormais sa feuille de route pour son développement pour une durée de 4 ans (2019-2022).

Changer le quotidien des ultramarins

« *Avec ces contrats signés, nous devons améliorer le quotidien de nos concitoyens ultramarins car nous ne sommes plus crédibles aujourd'hui. Nous devons mettre un coup d'accélérateur pour changer la vie pour le mieux* », a indiqué le président de la République.

Emmanuel Macron a aussi indiqué qu'il voulait travailler mieux pour avoir des résultats et que, dès la rentrée, il réunirait le Comité interministériel des Outre-mer pour fixer les objectifs de chaque ministère sur les questions ultramarines avec une obligation de suivi.

Lançant un autre signe d'engagement de l'État avec les Outre-mer, le Président Macron a rappelé que l'outre-mer ne ferait pas l'objet d'économies. « *La politique menée pour les Outre-mer n'est pas une politique d'économies, ni de rabais* », a-t-il promis.

Avec 68 Epl présentes en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna, le monde de l'économie mixte locale ultramarin sera directement concerné puisque ces contrats prévoient des développements dans des secteurs tels que l'économie circulaire, l'environnement, l'eau, la santé, le service public, le numérique. Brefs de nombreux secteurs d'activité des Epl.

Enfin le Premier ministre s'est également exprimé sur la **Trajectoire Outre-mer 5.0** : « *Si nous n'agissons pas très vite et très fort, nous risquons de payer dès demain les retards que nous avons pris. La géographie et les caractéristiques des Outre-mer font d'eux des avant-postes dans ce combat* », a-t-il conclu.

Conférence logement : conclusions à venir

Le mercredi 10 juillet la Fédération des Epl a également participé à une réunion en présence de la ministre des Outre-mer Annick Girardin et du ministre de la Ville Julien Denormandie, pour la présentation des conclusions de la Conférence logement Outre-mer initiée en janvier. Un article paraîtra la semaine prochaine dans la newsletter afin de vous présenter ces conclusions et la suite des étapes.